



Circulaire relative à la prise en compte des enjeux du DD dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative - septembre 2010

Auteur : Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Description

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 adoptée le 27 juillet 2010, constitue le nouveau cadre de référence en matière de développement durable.

La prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative repose sur une démarche partagée et coordonnée entre l'État, les collectivités locales et les partenaires associatifs.

Les actions engagées doivent être consolidées et valorisées par un plan ministériel, fil conducteur pour l'ensemble des missions jeunesse et vie associative. Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargées de coordonner et piloter la mise en oeuvre de cette politique et d'accompagner les actions des DDI chargées de la cohésion sociale.

Thèmes

Développement durable
Éducation à l'environnement
Politique

Public / Niveau

Adulte
Étudiant
Professionnel

Mots clés

partenariat